



CONTRIBUTION DE LA VOIX DES ROMS AU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CNCDH SUR LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

SELON VOTRE ONG, QUELLES SONT LES ACTIONS PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE POUR GARANTIR LE RESPECT DU DROIT DES GENS DU VOYAGE ET DES ROMS EN FRANCE?

Revoir, à la lumière des dernières évolutions législatives (abrogation de la loi de 1969 sur les gens du voyage etc.), les dispositifs législatifs et réglementaires nécessaires à un exercice effectivement plein et entier des droits civils, politiques et sociaux des personnes ayant relevé de cette catégorie juridico-administrative désormais caduque.

Former et sensibiliser les agents publics qui pour qu'ils cessent de demander des papiers spécifiques (en dehors de tout cadre juridique). Faire en sorte que le défenseur des droits soit saisi plus systématiquement en cas de refus et que son avis soit plus contraignant auprès des administrations publiques. Faire de la sécurité et de l'accompagnement social des personnes une priorité lors des expulsions. Estomper les inégalités territoriales en ce qui concerne la mise en oeuvre de [l'instruction du 25 janvier 2018](#) en pressant les préfets à assumer la responsabilité qu'elle leur confie: impulser la dynamique au niveau du département.

Pour une pleine compréhension des droits : l'intervention, dès lors que la personne le demande, d'un médiateur-interprète (maîtrisant non seulement les deux langues, mais étant aussi sensibilisé quant à la capacité de compréhension des termes et du langage entre les interlocuteurs).

EXISTE-T-IL UNE PERSONNE SPECIFIQUEMENT EN CHARGE DE LA COORDINATION DES ACTIONS CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE ?

Non, au sein de La voix des Roms, cette coordination est assurée conjointement par le juriste et la chargée de plaidoyer

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE ENGAGEE DANS DES PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS AU NIVEAU NATIONAL, DANS LE CADRE DE SON ACTION CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE ?

Oui, régulièrement l'association participe à des rencontres et événements contre différentes formes de racisme, et convie également leurs organisateurs aux activités qu'elle organise dans ce domaine. Par ailleurs, elle contribue avec son expertise sur l'antitsiganisme à des publications diverses sur le

sujet, sur des supports papiers mais aussi informatiques et audiovisuels ("[Une parole juive contre le racisme](#)"), mais aussi d'autres publications en cours.

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE ENGAGEE DANS DES PARTENARIATS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS : GOUVERNEMENT ? ADMINISTRATION DECONCENTREE ? COLLECTIVITE LOCALE ?

Oui, financièrement (la DILCRAH, la DGCS, le conseil départemental du 93, la mairie de Saint-Denis) mais aussi opérationnellement (à l'échelle nationale : le défenseur des droits et la défenseure des enfants ; à l'échelle départementale : conseil départemental du 93 (public en errance), l'ASE ; à l'échelle locale : mairie de saint-denis)

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE ENGAGEE DANS DES PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL ET EUROPEEN ?

La voix des Roms est entre autres membre du réseau ERGO, qui regroupe une trentaine d'associations roms et pro-roms en Europe géographique et en Turquie, ainsi que de l'Alliance contre l'antitsiganisme, et à ce titre a contribué à l'élaboration d'un [document de travail sur l'antitsiganisme](#) (document disponible en français en version papier et bientôt aussi en ligne). Aussi, dans le cadre d'un partenariat européen "Roma Civil Monitor", l'association assure pour la France le [monitoring de la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'intégration](#) des Roms et gens du voyage

POURRIEZ-VOUS PRESENTER LES ELEMENTS PRINCIPAUX REVENDIQUES POUR LE PLAN NATIONAL DE LUTTE ANTITSIGANISME ?

cf. lettre ouverte

Racisme, antisémitisme et xénophobie : grandes tendances pour l'année 2019

DISPOSEZ-VOUS D'INDICATEURS POUR MESURER LE NOMBRE D'ACTES RACISTES, ANTISEMITES ET XENOPHOBES ? SI OUI, QUEL EST LE MODE DE COLLECTE DE DONNEES DONT VOUS DISPOSEZ ? AVEZ-VOUS DES REMARQUES A FAIRE SUR LES INDICATEURS EXISTANTS ?

Nous ne disposons pas d'indicateurs en raison, notamment, de la spécificité de ce racisme (diffus, latent). Il paraît difficile d'objectiver le phénomène en prétendant mesurer le nombre exact d'actes racistes, notre connaissance nous la tirons de ces années d'expériences et du terrain où les personnes nous font part de leurs témoignages.

Celles et ceux qui vivent dans des conditions très précaires ne savent pas toujours qu'elles sont victimes d'actes racistes et/ou de discriminations et quand elles comprennent qu'elles subissent une injustice elles n'osent pas aller jusqu'au bout des procédures (complexes parfois), ou bien n'ont pas assez de sécurité (matérielle et/ou psychologique) pour les dénoncer. Notre travail consiste

précisément à offrir un cadre familial et sécurisant afin qu'elles puissent se sentir entendues et les accompagner dans leurs démarches visant à faire valoir leurs droits.

A PARTIR DE VOTRE EXPERIENCE DE TERRAIN, POUVEZ-VOUS CONCLURE A UNE CERTAINE EVOLUTION QUANTITATIVE ET/OU QUALITATIVE DU RACISME, DE LA XENOPHOBIE, DE L'ANTISEMITISME POUR L'ANNEE 2019 ?

Les épisodes de violences du mois de mars dernier ont certainement marqué l'année 2019. L'antitsiganisme est un phénomène qui est latent dans notre société et qui peut s'illustrer avec une rare intensité sans qu'il n'y ait de réaction politique de la part de notre gouvernement. Cela en dit long sur la place qu'occupent les premiers concernés dans notre société actuelle. Par ailleurs, l'antitsiganisme est un racisme qui se diffuse dans l'ensemble des couches de la société (il ne concerne pas que les quartiers populaires) et s'inscrit dans un discours (hégémonique) accepté par une grande partie de la société : on peut ici se référer au traitement médiatique parfois raciste (bien que nous nous employons à changer cela) de simples faits divers. Il serait intéressant de réaliser une revue de presse des articles (et des commentaires pour les articles en ligne) portant sur les "roms", nous aurions l'occasion de voir comment le regard médiatique peut autoriser un discours raciste. Au delà de la presse, les plateformes numériques (facebook, twitter, youtube, snapchat, etc.) semblent avoir joué un rôle capital dans l'organisation et la mise en oeuvre des lynchages du mois de mars dernier. Le numérique doit donc être un support sur lequel prendre appui si nous voulons lutter contre l'antitsiganisme notamment auprès des jeunes. En ce sens donc, l'antitsiganisme s'est complexifié : d'une part, il fait consensus tout en étant légitimé par la non réaction politique aux événements de mars dernier et d'autre part, parce qu'il se diffuse d'autant plus vite et d'autant plus fortement avec les réseaux sociaux.

Cœur de l'action de l'association

EXISTE-T-IL DANS VOTRE ONG DES PROGRAMMES D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS A RAISON DE L'ORIGINE (CAMPAGNE D'INFORMATION, FORMATIONS, EDITION DE GUIDES, ETC.)?

Sur le plan du plaidoyer : nous avons collaboré à la rédaction du [document de référence sur l'antitsiganisme](#) et l'avons publié en français sous forme de brochure : . Nous participons également à la rédaction des rapports pour la commission européenne dans le cadre d'un travail de recherche porté par la Central European University.

Sur le plan des actions : Nous travaillons en partenariat avec des structures associatives et institutionnelles afin de les appuyer dans leur travail (accompagnement social notamment) auprès des personnes concernées notamment quand elles sont dans l'impasse. Par ailleurs, nous nous rendons compte que les travailleurs sociaux sont parfois en échec ou se mettent en échec avec certaines familles en raison des a priori/stéréotypes qu'ils ont sur ces familles qui vivent en extrême précarité.

Nous portons également le projet du "Yag Bari" qui propose de l'éducation par le sport (la boxe). Aussi, sur le plan international nous formons et accompagnons chaque année un groupe de jeunes qui participe aux journées "Dikh he na bistar" en Pologne, consacrées à la connaissance de l'histoire du génocide des Roms

LE CAS ECHEANT, DISPOSEZ-VOUS DE STATISTIQUES SUR LES ACTIONS EXERCEES EN JUSTICE PAR VOTRE ASSOCIATION ET RELATIVES A DES AGISSEMENTS RACISTES ET/OU DISCRIMINATOIRES (DISCRIMINATIONS LIEES A L'ORIGINE, L'ETHNIE, LA NATIONALITE, LA RELIGION, AU PATRONYME) ?

Etant donné nos moyens très limités (à peine un ETP partagé entre un juriste et une chargée de plaidoyer), nous n'avons exercé que très peu d'actions en justice, en ciblant celles qui nous ont parues les plus indispensables et significatives.

Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME 2018-2020 ?

Ce plan, quand bien même ambitieux, ne prend pas la mesure des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre. Il suffit de voir le budget alloué à la DILCRAH pour financer des projets d'associations. D'après nos calculs (sur la bases d'informations communiquées par la DILCRAH elle-même), le maximum qui pourrait être attribué par projet et par association c'est 2500 euros...cela se passe de commentaire.

Prospectives

QUELLES ACTIONS VOTRE ASSOCIATION ENVISAGE-T-ELLE D'ENGAGER POUR LES ANNEES 2020 ET SUIVANTES ?

Nous envisageons de développer la dimension "formation", qui prendrait la forme d'intervention de sensibilisation : des modules pilotes auprès des services publics afin d'expliquer ce qu'est l'antitsiganisme, comment il s'illustre, etc. en nous appuyant sur des supports divers (brochures/guides, films, etc.).